



Nouvelles de l'A.B.F.

Comme annoncé dans notre livraison de septembre, les réunionnistes bruxellois ont décidé, le mercredi 17 octobre, de créer l'Alliance Bruxelles-France (A.B.F.).

L'assemblée, sous la présidence du professeur Marc Wilmot, était en effet unanime sur la nécessité de constituer un mouvement pluraliste, propre à Bruxelles et agissant en étroite concertation avec les réunionnistes de Wallonie, conformément aux conclusions du rapport introductif.

Paul Durieux, venu de Liège, a présenté l'Alliance Wallonie-France (A.W.F.), qu'il anime; son groupe de parrainage composé de personnalités de la politique, de l'université et des milieux sociaux et culturels les plus divers, son site Internet (alliancewalloniefrance.wordpress.com), son questionnaire adressé aux candidats aux récentes élections provinciales et communales, sa participation à des réunions et débats (Cercle Condorcet de Liège, sections locales du Centre d'action laïque, du P.S., etc.). L'A.W.F. s'oppose résolument au mirage du confédéralisme et prône une intégration réaliste à la France, qui ne soit ni une insuffisante association, ni une assimilation qui ne tiendrait pas compte de nos particularités. L'A.W.F. souhaite également contribuer au développement d'initiatives parallèles en France, en s'appuyant sur la symopathie de l'opinion et sur les relais existants.

Présentation de l'A.W.F.

L'Alliance Wallonie-France (A.W.F.) est un mouvement pluraliste fondé en mai 2011 dont l'objet est de rassembler le plus grand nombre de «Wallons lucides», c'est-à-dire conscients de la disparition inéluctable de la Belgique, en vue de «préparer dès aujourd'hui l'union [de la Wallonie] à la France».

Cette «alliance étroite [...] s'impose à nous, quel que soit notre attachement à la Belgique», écrit l'ancien ministre de la Communauté française Pierre Hazette. La 7^e réforme de l'Etat, déjà en gestation, ne laissera aux Wallons que le choix entre la continuation de leur asservissement dans une Belgique désormais confédérale, sans sécurité sociale commune, et une après-Belgique lourde d'écueils et de menaces. Une Wallonie indépendante ferait en effet face à un déficit des finances publiques tel qu'il entraînerait une hausse considérable des impôts ou une

réduction drastique des services publics et prestations sociales, en tout cas un appauvrissement dramatique de la population.

«Survivre de mouvements sociiaux importants, voire d'une insurrection», juge le professeur

[de la Wallonie] à la France».

L'A.W.F. refuse ce faux choix entre Charlybde et Scylla. Elle propose donc aux Wallons le choix de la France, choix de raison mais aussi de l'Etat, déjà en gestation, ne laissant aux Wallons que le choix entre la continuation de leur asservissement dans une Belgique

– Rassembler, en un grand mouvement populaire, les Wallons de sensibilité réunioniste, quelques

si et avant tout de cœur: la Wallonie n'est-elle pas de langue et de culture, bref de civilisation fran-

çaises? Plutôt que l'union-assimi-

lation, l'A.W.F. privilégie l'union-intégration, soit le transfert des

comptences de l'Etat fédéral belge à la République française

et le maintien, fût-il provisoire,

– Informer le grand public des re-

nants et aboutissants des évolu-

– Georges Régibeau,

– François Detif

– Adresse du site électronique de l'A.W.F.: alliancewalloniefrance.wordpress.com

Contact: Paul Durieux, pauldurieux2003@yahoo.fr, 04.263.69.17

– Georges Régibeau, gregibeau@hotmail.com, 0474.62.91.84

C'est exposé a été vivement apprécié par l'assemblée, qui a enregistré avec satisfaction une évidente convergance de vues entre Wallons et Bruxellois.

Les personnes présentes (parmi lesquelles un représentant de «Forum Bruxelles Francophone») ont jugé que la création d'un site Internet propre à l'A.B.F. était prioritaire: plusieurs participants se sont portés volontaires pour travailler ensemble sur ce projet.

La prochaine réunion a été fixée:

**le jeudi 13 décembre 2012
à 19 h au Ciccio Bello,
place Wiener à Watermael-Boitsfort.**

À l'ordre du jour:
réécriture d'un manifeste,

proposition d'activités,
site Internet, structuration du mouvement.

Contact: Jean-Paul Roos - 65, rue Middelbourg - 1170 Bruxelles

Tél.: 0474.30.21.56 - Courriel: jproos04@yahoo.fr



Savoie et Nice, Wallonie et Bruxelles, un même destin

Un précédent intéressant: le rattachement de la Savoie et de Nice à la France, en 1860

[...] Le vote d'adhésion des Savoyards (ou Savoisiers) et des Niçois (ou Niçois) pour la France, hier, n'a pas été le résultat d'un mouvement populaire, d'un élan du cœur, mais la conséquence d'un «choix par défaut». Ce rattachement, au moment de sa réalisation, n'a pas été chaudement «souhaité», mais il a été massivement «accepté», parce qu'il constituait «la moins mauvaise solution» quand les Savoyards et les Niçois ont été contraints de se choisir un nouvel État, quand ils furent abandonnés par l'État piémontais dont ils étaient jusqu'alors les sujets. Et, une fois devenus «citoyens français», par accident et par intérêt, ils se sont, presque tous, très vite, aperçus que «Français», ils l'étaient déjà. De main, il pourra en être de même, pour la Wallonie et Bruxelles [...].

*I - Une histoire méconnue et exemplaire:
le choix «raisonné» des Savoyards et des Niçois pour le rattachement à la France*

En 2010, les populations et les institutions de la Savoie et de Nice ont fêté le cent cinquantième anniversaire du rattachement de leur pays à la France. En 1860, les ancêtres des Savoyards et des Niçois, depuis longtemps de langue et de culture française (quasi totalement pour les premiers, partiellement pour les seconds), bien que la Savoie et Nice étaient séparées de la France depuis plus d'un millénaire, choisirent la France, en se séparant du Royaume du Piémont; et donc de la Maison royale de Savoie, parce que la voie italienne adoptée par celle-ci leur était devenue étrangère, et parce que l'hypothèse de l'indépendance n'était pas crédible.

1.1. Une très longue séparation d'avec la France, tant pour la Savoie que pour Nice

[...] Le partage de l'empire carolingien aboutit à l'affirmation de toute une série de quasi-États aux frontières orientales du Royaume de France. Bien qu'issues de l'antique Gaule romainisée, ces entités sont alors des membres semi-indépendants de l'immense Empire germanique. La Savoie, région très montagneuse qui chevauchait la barrière des Alpes, et la Provence, dont le pays Niçois fait partie, sont de ceux-là. La «Maison de Savoie», en place dès le XI^e siècle [...] absorbe rapidement le Piémont italien, et s'étend même jusqu'aux portes de Lyon et au nord du lac Léman. En 1388, Nice se sépare de la Provence et rejoint ces «États de Savoie».

Alors que tous les pays voisins de la Savoie et de Nice seront progressivement rattachés à la France (le Dauphiné en 1349, la Provence en 1481 [...]), la Maison de Savoie saura échapper, jusqu'à la Révolution, au mouvement territo-

rial français de regroupement de l'est-sard (ou Savoisiers) et des Niçois (ou Niçois) pour la France, tout en devant lui abandonner divers territoires pré-aliénés. En effet, les conflits, notamment militaires, avec le Royaume de France seront répétés [...]. Pour se protéger de cette menace, la Capitale des «États de Savoie» sera transportée de Chambéry à Turin en 1563 ce qui aura pour effet de leur donner un caractère «italien». Caractère italien définitif, qui sera renforcé par l'acquisition de la Sicile, ce qui permettra à ce «puché» de devenir un «Royaume», puis de la Sardaigne, en échange de l'abandon de la Sicile [...].

1.2. Jusqu'à la veille du premier rattachement, un non désir de France

En Savoie et à Nice, tout au long des siècles, la loyauté des populations à l'égard de la Maison de Savoie sera constante. Les élites locales et les populations lui seront constamment fidèles. Et ce d'autant mieux que l'opposition permanente, multiséculaire, entre l'État français et l'État savoyard-piémontais, ne pouvait qu'attirer en voire développement de telles attitudes. À plusieurs reprises, du XVII^e siècle au XVIII^e siècle, les armées françaises ravageront les pays savoyards et niçois, créant puis confortant des sentiments durablement dis- tants, défavorables et même hostiles à l'État français. Cette fidélité à la Maison de Savoie et cette défaillance pour la France seront donc entières, malgré une grande proximité linguistique et culturelle avec la France. [...] Plus précisément, la langue française standard et la culture française s'imposeront, massivement, dans la Savoie historique. [...]

1.3. La période révolutionnaire et impériale française et ses conséquences pour la Savoie et Nice

À la suite de la Révolution, tous les États de Savoie [...] seront militairement conquis et intégrés à la France (1792-1795). Cette annexion mettra fin, temporairement, soit pour une petite vingtaine d'années, à une séparation de près de mille ans d'avec la France (et, pour Nice, de quatre siècles avec la Provence).

Pendant cette période française, très brève mais très dense, les Savoyards et les Niçois subiront une forte assimilation institutionnelle et culturelle. L'État français, républicain puis impérial, imposera son nouveau système politique (suppression des ordres, égalité des individus...) et juridique (de l'administration territoriale au code civil...). La Savoie historique formera deux «départements», qui auront respectivement pour siège Genève (annexée aussi à la France) et Chambéry comme chef-lieu. Et le pays niçois, agrandi de Grasse, sera constitué en un «département».

Dès lors, la Savoie et Nice seront de plus en plus marginalisés dans cet État piémontais/italien en devenir. Marginalisation démographique puisque la Savoie et Nice ne représenteront plus qu'un septième de sa population totale. Marginalisation politique, puisque le Royaume piémonto-sarde et ses élites désormais massivement pro-italiennes, porteront de moins en moins d'intérêt à la Savoie «francophone», pourtant le foyer historique du Royaume [...]. Marginalisation géographique et culturelle, tant pour la Savoie, plus que jamais placée dans l'orbite territoriale de la France, que pour Nice, petit port isolé devenu sans importance, ni militaire ni commerciale. Et, enfin, marginalisation économique, du fait des désavantages liés à la frontière douanière avec la France, puisqu'en Savoie l'économie s'orientait de manière de plus en plus manifeste vers la vallée du Rhône et la France du second Empire, en pleine croissance, et vers la Confédération suisse, elle aussi active, notamment pour le Nord de la Savoie. Et Nice, déjà déclinante, perdra son statut de port franc, déclassement très mal vécu et qui contribuera à l'isolement du pays niçois tout entier.

1.4. Au XIX^e siècle, une situation devenue anachronique de part et d'autre des Alpes

Dans cet «Europe des nationalités» du XIX^e siècle, l'État «sarde», de centralité piémontaise, renforcé, agrandi, et consacrera de plus en plus ses forces montantes à la grande idée de la réalisation de l'unité nationale italienne. Mais, du coup, le caractère italien de ce Royaume sera encore plus affirmé, ce qui aura de lourdes conséquences. Le poids propre de la Savoie dans cet État agrandi sera diminué, et Nice perdra

Pour y parvenir, il lui faudra vaincre et repousser l'Autriche impériale, puis la France installée à Milan comme à Venise et au delà [...].

Dès lors, la Savoie et Nice seront de plus en plus marginalisés dans cet État piémontais/italien en devenir. Marginalisation démographique puisque la Savoie et Nice ne représenteront plus qu'un septième de sa population totale. Marginalisation politique, puisque le Royaume piémonto-sarde et ses élites désormais massivement pro-italiennes, porteront de moins en moins d'intérêt à la Savoie «francophone», pourtant le foyer historique du Royaume [...]. Marginalisation géographique et culturelle, tant pour la Savoie, plus que jamais placée dans l'orbite territoriale de la France, que pour Nice, petit port isolé devenu sans importance, ni militaire ni commerciale. Et, enfin, marginalisation économique, du fait des désavantages liés à la frontière douanière avec la France, puisqu'en Savoie l'économie s'orientait de manière de plus en plus manifeste vers la vallée du Rhône et la France du second Empire, en pleine croissance, et vers la Confédération suisse, elle aussi active, notamment pour le Nord de la Savoie. Et Nice, déjà déclinante, perdra son statut de port franc, déclassement très mal vécu et qui contribuera à l'isolement du pays niçois tout entier.

1.5. Un événement bouleversant, le succès du mouvement national italien

[...] Une première guerre, en 1848, tourne nettement à l'avantage de l'Autriche. Après une dizaine d'années d'insurrection «politique» ne rencontrera pas de résistance, et si l'appartenance à la France suscitera même une vraie fierté, une nouvelle politique de l'adhésion de la part d'une bonne partie des Savoyards et de leurs meilleurs dirigeants, à Nice, ce premier rattachement, imposé, restera plutôt subi, à tout le moins par une fraction notable de la population et des élites.

[...] Après Waterloo, [...] la Maison de Savoie retrouvera son Royaume [...] agrandi de Gênes et du pays génois, lui donnant une véritable dimension maritime. Mais, du coup, le caractère italien de ce Royaume sera encore plus affirmé, ce qui aura de lourdes conséquences. Le

Mais, du coup, le caractère italien de ce Royaume sera encore plus affirmé, ce qui aura de lourdes conséquences. Le Royaume sera donc la cause d'un défaissement accentué de l'État central pour ses provinces transalpines, savoyarde et niçoise. [...] Une telle mobilisation [...] pour [...] un projet bien étranger aux Savoyards comme à Nice à la France, sous la condition de son acceptation par les populations concernées [...].

1.6. Les refus savoyard et niçois de faire partie de l'Italie nouvelle, de devenir des Italiens

Dans cette période critique de 1848-1860, l'engagement sans réserve du Royaume piémontais dans la réalisation de l'unité italienne est la cause d'un défaissement accentué de l'État central pour ses provinces transalpines, savoyarde et niçoise. [...] Une telle mobilisation [...] pour [...] un projet bien étranger aux Savoyards comme à Nice à la France, sous la condition de son acceptation par les populations concernées [...].

[...] La guerre contre l'Autriche, et l'alliance italo-piémontais ne peut dissimuler qu'il va avoir pour prix l'abandon territorial de la Savoie et de Nice, favorisent du coup le retour d'un «parti pro-français» tant à Nice qu'en Savoie. L'option française prend ainsi corps, plus par un effet de rejet de la menace d'une intégration à l'Italie que par une mouvement d'atirance spontanée pour la France. [...].

Avant de faire le choix de la France, qui mettrait fin à un millénaire de séparation d'avec la France et à un demi-millénaire d'appartenance à la «Maison de Savoie», les populations et les élites savoyardes et niçoises vont rester divisées sur la voie à adopter. En Savoie, la partie nord, proche du lac Léman (Sud-Geneve, Chablais, Faucigny), avait un fort attrait pour la Suisse, la Suisse romande plus précisément, avec laquelle elle entrait depuis toujours des liens multiples, économiques notamment. Re-



joindre la Confédération suisse comme nouvel État cantonal pouvait donc être tentant. La Confédération (en fait un Etat pleinement fédéral depuis 1848) y était plutôt favorable, et notamment ses cantons «francophones». Et, comme il se devait, l'Angleterre, le sud de la Savoie, d'Annecy à Chambéry, par contre, inclinait nettement vers la France. À Nice, où le caractère italien était fort présent, ou la proximité territoriale avec l'Italie était évidente, l'option de rester avec le Piémont, et donc de s'inscrire dans l'Italie en voie d'unification, plutôt que de rejoindre la France, avait beaucoup de défenseurs, dont Garibaldi, pleinement Niçois et militant-combattant de l'unité italienne.

Pour autant, la France de 1860, unifiée, forte, prospère, aux institutions stables, à la culture semblable ou proche, aux mœurs connues, paraissait finalement moins «lointaine» aux Savoyards et Niçois que la nouvelle Italie, une construction étatique encore en devenir, à l'unification territoriale inachevée (Venise, Rome étaient encore à «conquérir»), aux populations «étrangères», à l'avènement de l'Église romaine. Et de plus, le Royaume italo-piémontais ayant fait savoir son intention de céder la Savoie et Nice à la France, sous la réserve de l'acquisition de ce transfert par les populations, les deux populations et leurs élites étaient confrontées à un abandon manifeste. Dès lors, pour obtenir cette acquisition des Savoyards et des Niçois, il apparaîtrait à l'Etat français de rassurer et de séduire les élites dirigeantes, afin de rendre acceptable par tous ou presque sa volonté «annexionniste».

1.8. Un effet d'autobaine bien exploité, une proposition d'intégration pertinente

Il ne suffisait pas à l'Etat français d'échanger son soutien, y compris militaire, à la construction de l'unité italienne contre la cession à la France des territoires savoyards et niçois, sis du côté français des Alpes. Il fallait aussi neutraliser les oppositions des Etats européens peu favorables à une telle extension territoriale de la France (alors même que, moins de vingt ans plus tôt, côté belge, une extension similaire, refusée, après le «reflux» de l'Hollande). Et, surtout, il était impératif d'obtenir l'adhésion des populations concernées [...]. Pour cela, l'Etat français n'eut pas à proposer un cadre institutionnel spécifique pour l'intégration de la Savoie et de Nice, du fait que les élites et populations ne le demandaient pas. Cette absence de besoin d'un régime politique et administratif particulier s'explique par le fait que ces deux pays avaient déjà relevé du cadre juridique et institutionnel français à peine quarante cinq ans auparavant (délai comparable aux cinquante cinq ans de séparation des deux Allemagnes, dont la réunification se fit, elle aussi, sans le moyen d'un cadre spécifique pour l'Allemagne de l'Est).

Pour l'Etat français, il était essentiellement, cependant, de garantir aux élites locales des conditions d'intégration non défavorables pour toutes les catégories d'intérêts en cause [...]. Alors en pleine force, le régime de Napoléon III, mélange baroque de modernité (industrielle notamment) et de conservatisme (religieux), était parfaitement armé pour y parvenir [...], sur les plans administratif et économique. En outre, la forte proximité du second Empire avec l'Église catholique [...] va constituer un puissant moyen de rallier à la solution française les populations et les élites locales conservatrices, au moment où le Royaume italien en cours de constitution paraissait comme trop «libéral» et anti-papal, le sort de Rome, menacé d'annexion, étant en jeu.

Seule, l'attraction de la Suisse sur le Nord de la Savoie justifia un traité-les territoires proches de Genève et du lac Léman. Cette zone franche, également favorable aux intérêts économiques des Cantons romands (Genève, Valais, Vaud) contribuera à neutraliser les prétentions de la Suisse, d'autant plus aisément que les Cantons germaniques n'étaient pas favorables à une expansion de la Suisse «francophone».

1.9. Une approbation de la «solution française», par un vote plébiscitaire

La constatation du consentement des Savoyards et des Niçois à la réunion à la France justifiait une consultation populaire [...]. En Savoie, le vote plébiscitaire se déroulera le 22 avril 1860. À Nice, il aura lieu 15 et 16 avril 1860. [...] En Savoie, la consultation plébiscitaire apportera plus de 99 % de votes favorables à la réunion (150 000 oui, dont 47 000 «oui et zone franche»), et 235 non), la faculté de voter pour «oui et zone franche» réduisant à peu le vote abstentionniste (600 environ). À Nice, le plébiscite donnera également 99 % de votes favorables à la réunion (25 743 inscrits au total). Et le département de Nice (Alpes maritimes) fait partie de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (six départements au total).

Moins de mille Niçois (hommes, militaires et fonctionnaires notamment) choisiront d'opter pour la nationalité piémontaise. La «réunion» effective des territoires et des populations de Savoie et de Nice à la France sera accomplie le 14 juin 1860. [...]

1.10. Le temps accomplit, plus ou moins rapidement, son œuvre assimilatrice

L'organisation administrative française après séparation de la Région Rhône-Alpes. Mais des aspirations sans traduction substantielle, car Chambéry et Annecy, tout en collaborant (il existe une

ouverture économique, suscitée par les investissements massifs de l'Etat français, notamment dans les infrastructures ferroviaires et routières, et qui survit cette intégration sur plusieurs décennies, valida la réunion à la France et, il faudra attendre, pour Nice, l'explosion du tourisme méditerranéen, et, pour la Savoie, celui des sports d'hiver, pour donner à ces deux pays des standards de développement économique et social de haut niveau, aujourd'hui parmi les meilleurs des «pays» de France. [...]

1.11. Des identités «régionales» conservées et assimilées dans l'ensemble français

Aujourd'hui, le cadre territorial, législatif et administratif qui inscrit la Savoie et Nice dans l'ensemble français est totalement banalisé (le régime fiscal et douanier de la zone franche nord-savoyarde qui jouxtait la Suisse a disparu, dans l'entre-deux-guerres, après une résistance de la Suisse). Les deux départements constitutifs de la Savoie (Savoie) et (Haute-Savoie) font partie de la Région Rhône-Alpes (huit départements au total). Et le département de Nice (Alpes maritimes) fait partie de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (six départements au total).

Pour autant, le sentiment identitaire des Savoyards et des Niçois reste entier. Au demeurant, les collectivités territoriales départementales en constituent le cadre d'affirmation et d'expression. Pour la Savoie, cette identité, sur le plan politique et institutionnel, s'exprime plus concrètement avec l'idée de fusionner les deux collectivités départementales, pour n'en faire qu'un seule, et aussi celle de constituer une Région propre, à celle de l'ex-Etat piémontais. Territoire, tout en collaborant (il existe une

Assemblée unitaire des pays de Savoie), dénièrent jalousement leur autonomie infra-savoyarde. À Nice, la rivalité avec Marseille, ancienne et constante, manifeste également la persistance d'une institutionnelle sera menée rondement, dans tous les domaines (législation générale, système judiciaire, système éducatif, organisation religieuse, etc.). [...]

[...] De même que l'Etat français aura été hier le nouvel Etat apte à accueillir les Savoyards et les Niçois, devenus des «étrangers» dans l'Etat-nation italien en construction, il peut être demain celui dont auront besoin les Wallons et les Bruxellois, quand ils n'aront plus leur place au sein de l'Etat belgo-franco-flamand en désintégration, dont l'existence est devenue incompatible avec celle de l'Etat national flamand émergent.

2.1. De très fortes similitudes géographiques, culturelles et historiques fondamentales

Tout d'abord, la Wallonie et, dans une moindre mesure le Brabant bruxellois se situent, comme la Savoie et Nice, dans la continuité géographique de la France [...]. De même, une grande proximité culturelle, du fait d'une montagne, et pour des motifs militaires notamment) après des petitionnements répétées des populations pour devenir francophones comme tous les Niçois, et à la suite d'un plébiscite particulier, sera à son tour transférée de l'Italie à la France.

La population bruxelloise se sera francisée, au fur et à mesure de l'extension de la cité, une francisation aujourd'hui bien plus complète que celle de la population de Nice avant son rattachement à la France. Politiquement, comme la Savoie et Nice, les Pays-Bas méridionaux, dont sont constitutifs la Wallonie et Bruxelles, auront été séparées de la France depuis onze à douze siècles, malgré leurs origines gallo-romaines et leur francisation culturelle. [...] Enfin, un même non-désir de France, tant que la loyauté à l'Etat monarchique en place a prévalu, [...] est commune à la Savoie et à Nice, d'une part, à la Wallonie et à Bruxelles, d'autre part, de même qu'une expérience française de langue identique, associée à cette continuité territoriale, est la marque permanente des populations wallonnes [...]. Et la population bruxelloise se sera francisée, au fur et à mesure de l'extension de la cité, une francisation aujourd'hui bien plus complète que celle de la population de Nice avant son rattachement à la France. Politiquement, comme la Savoie et Nice, les Pays-Bas méridionaux, dont sont constitutifs la Wallonie et Bruxelles, auront été séparées de la France depuis onze à douze siècles, malgré leurs origines gallo-romaines et leur francisation culturelle. [...] Enfin, un même non-désir de France, tant que la loyauté à l'Etat monarchique en place a prévalu, [...] est commune à la Savoie et à Nice, d'une part, à la Wallonie et à Bruxelles, d'autre part, de même qu'une expérience française de langue identique, associée à cette continuité territoriale, est la marque permanente des populations wallonnes [...]. Et l'Empire français [...]

2.2. Un processus semblable de marginalisation, sous l'effet du mouvement national flamand

Le mouvement flamand saura trouver, à compter du milieu du XIX^e siècle, les moyens culturels puis politiques de résister à l'assimilation culturelle «française», qui menacait l'identité flamande, notamment du fait même de la volonté

première des élites «belges» d'imposer la langue et la culture française à tout le pays. Cette «mise à l'abri» du territoire flamand et de sa population de la menace de francisation ab ouvrira à une di-



vision totale de la Belgique en deux territoires linguistiques exclusifs, Bruxelles exceptée. Du coup, ce processus de division culturelle puis de séparation politique et institutionnelle, accompagné du basculement du centre de gravité économique de la Belgique, du Sud wallon au Nord flamand, porte en lui la séparation complète des deux pays, éventuellement provisoirement empêchée par la situation de Bruxelles, ville «francophone» en terre flamande. [...]

On le voit, le mouvement national flamand engendre le même effet séparatif avec la partie «francophone» du Royaume belge que le mouvement national italien l'a provoqué avec les pays «francophones» du Royaume italien naissant. Mais il l'a fait et le fait encore sur un rythme moins rapide. Alors que le Piémont, en s'italianisant à marche forcée – l'unité italienne est faite en trois périodes – et en repoussant ainsi à sa périphérie territoriale, culturelle et économique les pays savoyard et niçois, accapte très vite de se séparer d'eux, la Flandre avance bien plus lentement, et peine encore aujourd'hui à s'émanciper totalement, à se séparer pleinement de la Wallonie, du fait de son incapacité présente à conquérir ou à abandonner Bruxelles, de son impuissance à imposer la première option comme à accepter la seconde. [...]

La subordination financière de la Wallonie [...] et la subordination territoriale de Bruxelles, entièrement enclavée en Flandre, entraînent aux décideurs «francophones», toute vraie marge de manœuvre face aux volontés flamandes d'organiser ce qui reste de l'Etat commun en fonction des intérêts de la nation flamande. Et, parce que formées depuis deux cents ans à cultiver une posture antifrançaise, les élites francophones ont une capacité moindre à regarder vers la France que les élites savoyardes et niçoises, il y a cent cinquante ans. Du coup, et plus encore que pour la Savoie et Nice, le sort de la Wallonie et de Bruxelles reste suspendu à la survie d'une configuration imposée de l'extérieur: une volonté flamande de presser le pas vers l'indépendance, impulsée par les partis politiques flamands les plus radicaux, volonté conjuguée à la paralysie de la structure fédérale belge, du fait de l'impossibilité des partis politiques flamands et «francophones» de conclure des compromis de gestion. Mais une configuration séparatiste tente à se mettre en place parce qu'elle se heurte toujours à l'obstacle bruxellois, qui semble encore insurmontable aux nationalistes flamands.

2.3. Un même cataclysme désormais inévitable:

la fin de l'Etat commun
Nous avons fait valoir, par le moyen de ce double «précédent», savoyardiniçois, combien, en cas de crise majeure, existentielle, d'un pays, les forces géopolitiques à l'œuvre comprennent autant sinon plus que les sentiments des populations, sentiments que ces forces peuvent do-

minier et orienter. L'appartenance linguistique et culturelle des populations et de leurs élites, ainsi que les intérêts économiques et les intérêts de classe pèsent alors beaucoup plus que la «fidélité» au régime monarchique et à ses institutions. Il faut voir, attendre, tout en préparant, le «moment décisif» du changement d'allégeance politique et éthique pour de telles populations, quand certaines conditions sont réunies, et, qu'alors, aucune «fidélité» ancienne ne peut plus empêcher ce changement. Il faut aussi un facteur extérieur puissant, qui oblige lesdites populations à reconstruire le mythe d'une «identité propre» en l'occurrence celui d'une «identité francophone» qui ne serait pourtant pas «française».

Pour la Belgique française, ce «moment décisif» se rapproche. La Belgique «flamande» devient tout aussi étrangère aux Wallons et à la grande majorité des Bruxellois que le Piémont italien l'était aux Savoyards et les Niçois. Désormais, la fin du Royaume de Belgique se présente au plus grand nombre comme une échéance certaine, sinon comme une échéance proche, car la dernière crise existentielle du Royaume belge, celle de 2007-2012, a provoqué le franchissement d'une étape: il est désormais bien installé, au sein des élites francophones comme des populations le sentiment, voire la conviction, que l'Etat belge est condamné, et qu'il faut mettre à profit le surtis obtenu par le compromis passé en octobre 2011, peut-être le dernier, pour se préparer à tout autre chose.

2.4. Un même choix possible pour la France, aussi non désirée et aussi nécessaire

Quoi qu'il en sera du délai d'aboutissement du processus de désintégration de la Belgique franco-flamande, le mouvement national flamand construit avec entièrement un projet dont les Wallons et les Bruxellois sont exclus. Comme les Savoyards et les Niçois le furent du projet national italien porté par les Piémontais. Sauf à accepter d'être marginalisés et dominés, ils leur faudra donc admettre que leur séparation d'avec les Flamands germaniques est inévitable, comme elle le fut pour ceux-ci d'avec les Piémontais italiens.